



ACADÉMIE DE NANTES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelière des universités

Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;

Vu l'arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury académique, chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle des professeurs d'EPS stagiaires, évalués selon les modalités de l'arrêté du 22 août 2014 modifié, en vue de l'admission au CAPEPS, session 2026, est constitué comme suit :

PRESIDENT : Monsieur Stéphane GAUTHIER – IA IPR EPS - Rectorat de Nantes

VICE-PRESIDENTE : Madame Florence HENIN - IA IPR Espagnol - Rectorat de Nantes

MEMBRES :

Madame Delphine MARCHENA - Principale - Collège Hector Berlioz – Nantes

Madame Isabelle MERCIER - Principale - Collège Jacques Brel - Guérande

Monsieur Arnaud BARRE - IA IPR Éducation musicale - Rectorat de Nantes

Monsieur Patrick VASSE - Proviseur - Lycée Gaspard Monge - La Chauvinière- Nantes

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 13/03/2026

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelier des universités

Katia BÉGUIN